

réfugiés. (Bien que les droits de la personne aient été un sujet pratiquement banni de l'ordre du jour du Conseil de sécurité, certaines mesures ont été prises sur le plan de la surveillance à cet égard et du renforcement des institutions.)

- Un intérêt accru à l'égard de la démocratisation et de la tenue d'élections (dans l'espoir que la démocratie mène à une stabilité accrue).
- Une sensibilisation accrue à la composante civile des opérations de paix (p. ex., administration civile, surveillance de la situation des droits de la personne, réforme de l'appareil judiciaire).
- L'appui donné par le Conseil de sécurité aux Commissions de vérité dans les pays sortant de la guerre civile (Rwanda, ex-Yougoslavie). La création de ces commissions a été le point de départ de l'établissement de la Cour pénale internationale.

L'OTAN elle-même fait face à des défis importants. L'exclusion de la Russie de son processus d'élargissement a amoindri le consensus général interne. L'unité de l'Alliance était peut-être plus fragile qu'il ne paraissait publiquement pendant la campagne du Kosovo. Le passage de la dissuasion à l'action a fait naître une certaine confusion et cristallisé certains problèmes (p. ex., l'écart béant qui sépare les puissances occidentales et la Russie). Il n'y a pas de doute que l'OTAN a besoin de l'ONU pour légitimer ses actions au niveau international ainsi que pour s'occuper de la composante civile des interventions humanitaires. (Le rejet, à l'Assemblée générale, de la proposition russe visant à mettre fin aux attaques aériennes a, par défaut, légitimé l'intervention au Kosovo.)

Les États-Unis deviennent de plus en plus impatients à l'égard de l'ONU, et par ailleurs, ils idéalisent l'OTAN – situation qui pourrait changer après l'évaluation en profondeur de l'intervention au Kosovo. Cette intervention a aussi fait ressortir une particularité américaine, à savoir une hésitation à envoyer des troupes terrestres et à sacrifier la vie de militaires. Les États-Unis aimeraient que les Européens assument davantage la responsabilité des conflits régionaux, mais par contre, ils empêchent des fusions industrielles qui amélioreraient la capacité de défense européenne.

Le rôle du G-8 a aussi été examiné. Selon Malone, le G-8 a joué un rôle plus important qu'il n'a semblé être le cas. (Par exemple, les pays du G-8 ont préparé le train de mesures relatives à la fin des bombardements et sanctionné une force de maintien de la paix au Kosovo.) Les Russes coopèrent au sein du G-8. Le Canada manifeste aussi beaucoup d'enthousiasme à l'égard du G-8. Paul Heinbecker affirme que ce groupe pourrait être la principale voie d'action du Canada.

3. Contexte du droit international : la territorialité par opposition à l'intégrité humaine

Errol Mendes définit le cadre de ce volet du débat en signalant une « tragique imperfection » dans la charte de l'ONU. Il explique que la charte de l'ONU comporte deux